

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

ET DES MEDIAS

CABINET

N° _____/MCM/CAB-20

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES
DU VENDREDI 27 MARS 2020**

Brazzaville (République du CONGO)

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Vendredi 27 Mars 2020 au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Deux (2) affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Un (1) projet de décret portant approbation du Plan national de riposte à l'épidémie de coronavirus (Covid-19) au Congo, au titre du Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement ;
- Des nominations aux titres respectifs du Ministère des Finances et du Budget et du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique.

I/- Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement.

Projet de décret portant approbation du plan national de riposte à l'épidémie de coronavirus (Covid-19) au Congo.

Invitée par le Président de la République à prendre la parole, Mme Jacqueline Lydia MIKOLLO, Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, a rappelé aux Membres du Conseil des Ministres que si, dans un premier temps, l'épidémie a semblé épargner l'Afrique, celle-ci a enregistré son premier cas le 14 février 2020 en Egypte. A la date du 24 mars 2020, environ 395.000 cas ont été notifiés à travers le monde. Le bilan global de la pandémie établit que près de 104.000 personnes en ont guéri, tandis que 17.454 en sont décédées, soit un taux moyen de létalité (c'est-à-dire le nombre de décès par rapport au nombre de cas déclarés) de 4,35%.

Le continent africain a enregistré à ce jour 1211 cas, qui touchent 42 pays sur 54. Leur grande majorité est constituée de cas importés des pays à risque.

C'est dans ce contexte que notre pays a élaboré et mis en œuvre un plan de préparation pour éviter l'importation de ladite pandémie. Il a été ainsi réalisé les actions principales suivantes : le confinement des voyageurs en provenance des pays à risque ; la mise sur pied du Centre des Opérations d'urgence de santé publique (COSUP) ; la dotation en équipements de surveillance des points

d'entrée (caméras thermiques et thermo flash), ainsi que l'acquisition des équipements et intrants nécessaires au diagnostic et au travail de laboratoire.

Cette première phase a permis une sensibilisation de masse du public ainsi que la réalisation des actions suivantes :

- Renforcement de la surveillance épidémiologique et la gestion des cinq (5) plus importants points d'entrée (aéroports de Maya-Maya de Brazzaville et Agostinho-Neto de Pointe-Noire ; Beach de Brazzaville, Port autonome de Pointe-Noire, frontière terrestre de Tchamba-Nzassi dans le département de Pointe-Noire) ;
- Mise en quarantaine collective ou individuelle des voyageurs en provenance de pays à haut risque ;
- Mise en place du dispositif de dépistage et de confirmation au Laboratoire National de Santé Publique de Brazzaville ;

En dépit de ces mesures conservatoires, notre pays avait jusqu'ici notifié quatre (4) cas testés positifs. Les patients concernés ont été placés sous traitement. Il s'agissait exclusivement de cas importés.

C'est donc cette situation grave qui amène le Conseil des Ministres à examiner le plan et les actions soumis ce jour à son examen. Ce plan est la conséquence des déclarations par le Gouvernement des cas de Covid-19 au Congo notifiés les 14, 18 et 21 mars 2020. Il est également la suite logique de la déclaration du coronavirus Covid-19 comme pandémie par le Dr Tedros Adhanom GHEBREYESUS, Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le 13 Mars 2020.

Compte tenu de cette évolution rapide, le Gouvernement a donné un caractère flexible et réactif à son plan de riposte. Ainsi, les deux phases suivantes, à exécuter de manière concomitante ont été identifiées, et se déclinent ainsi qu'il suit :

- Mise en œuvre d'activités de réponse, avec des cas dont le nombre serait compris entre 1 et 50 ;
- Mise en œuvre d'activités de réponse renforcées et de résilience, pour un nombre de cas supérieur à 50.

Le coût global du plan de riposte au Covid-19 a été arrêté à la somme de vingt et un milliards neuf cent quatre-vingt deux millions deux cent quatre-vingt quatorze mille cent (21.982.294.000) francs CFA, duquel il faut retrancher la somme de

841.000.000 de frs CFA déjà mobilisée par le Gouvernement. Ainsi, le besoin de financement est établi à la somme de 21.141.294.000 de francs CFA.

Prenant la parole, M. Clément MOUAMBA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a informé le Conseil des Ministres que certains partenaires ou sociétés de la place ainsi que des bonnes volontés voulant aider l'Afrique, ont bien effectué des dons qui viennent en appui de l'effort de l'Etat quant au financement des activités à mener dans le cadre de ce plan de riposte. Il en est ainsi de :

- La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) à hauteur de cinq cent (500.000.000) millions de frs CFA ;
- La société RAGEC, à hauteur de 40 millions de frs CFA ;
- M. Jacques Mâ, PDG de la société chinoise Ali-Baba, qui a effectué un don important de matériel médical à tous les pays membres de l'Union Africaine. Le lot qui revient au Congo sera réceptionné à Brazzaville dans les tous prochains jours ;

Enfin, le Premier Ministre a indiqué que le Gouvernement chinois a, pour sa part, confirmé aux autorités congolaises le principe d'un don, lequel sera disponible dans les prochains jours.

Poursuivant son propos, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a présenté un bilan d'étape des premières mesures prises depuis l'annonce du premier cas de Covid-19 dans notre pays, ce dont le Conseil des Ministres a pris bonne note.

Invité à son tour par le Président de la République à prendre la parole, M. Gilbert ONDONGO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public, a présenté les premières conclusions des réflexions de la « Task Force » mise en place par le Chef de l'Etat.

Il en ressort que la survenance de la pandémie dite du Covid-19 ainsi que les implications des premières mesures prises par les pouvoirs publics pour la combattre, ont profondément modifié les grands équilibres économiques de notre pays. Cette situation va vraisemblablement aggraver les difficultés auxquelles le Congo doit faire face.

Les paramètres et hypothèses qui ont sous-tendu l'adoption du budget de l'Etat exercice 2020, lui-même élaboré avant la survenance de cette crise, ne sont plus d'actualité. Cet état de fait oblige à une révision totale de la politique

économique et financière menée par notre pays. C'est pourquoi, le Conseil des Ministres demande au Gouvernement de préparer dans les meilleurs délais un collectif budgétaire qui sera soumis aux Chambres du Parlement, afin de prendre en compte cette nouvelle donne et ses implications.

Poursuivant leurs travaux, les Membres du Conseil ont été informés par Mme le Ministre MIKOLO de l'apparition de nouveaux cas de Covid-19 dans notre pays.

Ainsi, le Conseil des Ministres constate ce jour la confirmation de nouveaux cas de Covid-19 au Congo. Il s'agit de quinze nouveaux cas, ce qui porte le total des cas de coronavirus à dix-neuf (19) en République du Congo. Il semble également établi qu'il existe à présent des cas de contamination locale, dont le nombre reste à préciser.

Ainsi, et devant la gravité de la situation que vit notre pays du fait de l'accélération de cette pandémie, le Conseil des Ministres a été informé par Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, de sa décision de s'adresser à la Nation et au Peuple congolais dans les vingt-quatre heures qui viennent.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant approbation du plan national de riposte à l'épidémie de coronavirus (Covid-19) en République du Congo.

II/- Nominations.

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes.

Ministère des Finances et du Budget.

- M. Théodore IKEMO est nommé Directeur Général de la Caisse Congolaise d'Amortissement.

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique.

- M. Louis-Marc SAKALA, Ingénieur en informatique et Génie des Télécommunications, est nommé Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et Communications Electroniques (ARPCE) ;

- M. Yves *CASTANOU* est nommé Directeur Général de *CONGO TELECOM*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 12h45.

Fait à Brazzaville, le 27 Mars 2020

Thierry Lézin MOUNGALLA/-
Ministre de la Communication et des Médias
Porte-parole du Gouvernement.